



COMPTE RENDU SÉANCE DU 05 JUILLET 2010

Excusés : Joel ADAM, Dominique GICQUEL

Ouverture d'un crédit de trésorerie

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 100 000 € pour une durée de un an à compter du 24 juillet 2010 au taux de 1.08%.

Excusée : Dominique GICQUEL

Création d'une opération budgétaire et modification de budget

D'importants travaux n'ayant pas été prévus au budget 2010 et devant être réalisés au foyer des jeunes, le Conseil Municipal décide de créer l'opération budgétaire ci-après : 10034 : Foyer des Jeunes et de modifier le budget comme suit :

- article D2315-99008 : - 10 000 €
- article D2313-10034 : + 10 000 €

Décision modificative

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2010 comme suit :

- article D2188-07027 : + 5000 €
- article D2315-99008 : - 5000 €

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une classe de découverte

Une subvention exceptionnelle de 752 € est accordée à l'A.P.E.L de l'école privée St Michel pour l'organisation d'une classe de découverte qui a eu lieu du 31 mai au 04 juin 2010 pour les élèves de CM1-CM2 à Rosquerno (29) à savoir 23 élèves.

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

En raison d'une réorganisation des services liée à l'ouverture de l'Agence Postale Communale, le Conseil Municipal créé un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 7h hebdomadaire et un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 28h hebdomadaire, à compter du 30 août 2010. Le poste d'adjoint administratif à temps complet créé par délibération du 03 mai 2010 est supprimé.

Four d'Yvrieul –Autorisation d'ester en justice pour un pourvoi en cassation.

Monsieur le Maire rappelle que le procès ayant pour objectif d'obtenir la reconstruction du four du village d'Yvrieul, démoli en 1999 par Messieurs PERRAUX André et Dominique pour le compte du GAEC de la Grivois, est toujours en cours d'instruction. Un jugement a été prononcé le 16 juin 2008, confirmé en appel le 24 mars 2010 condamnant les personnes citées ci-dessus à verser une indemnité à la Commune pour la reconstruction de ce four. Messieurs PERRAUX contestent cette décision, et ont décidé de se pourvoir en cour de cassation. Ainsi, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour cette nouvelle procédure et donne mandat à SCP VINCENT-OHL pour représenter la Commune devant la cour de cassation.

Contrat de maintenance logiciel informatique Mairie

Le contrat de maintenance et d'acquisition de droits d'utilisation des logiciels informatiques est renouvelé, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2010, avec la société SEGILOG de la Ferté Bernard. Le Conseil Municipal décide également d'installer un logiciel spécifique au cadastre. Le montant total de ces prestations s'élève annuellement à 13 280 € HT.

Equipement frigorifique pour chambre froide au restaurant scolaire

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société THIRODE de Lamballe (22) concernant le transfert à l'extérieur du bâtiment de l'équipement frigorifique d'une chambre froide au restaurant scolaire. Le montant total du devis s'élève à 4028.31 € HT

Travaux au foyer des jeunes

Suite au souhait de remettre en conformité le foyer des jeunes, le Conseil Municipal accepte le devis d'électricité de la société RIHET de Bourg des Comptes pour un montant hors taxe de 2086.40 €.

D'autre part afin de traiter les problèmes d'humidité, une nouvelle dalle béton a été réalisée.

Branchement eau potable terrain des sports

Suite au dysfonctionnement du service d'eau dans les vestiaires du terrain de football, la SAUR va mettre en place un nouveau branchement mieux approprié à la structure pour un montant total de 1374.87 € HT.

Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- Parcelles ZA 151 et ZA 146 situées au lieu-dit « Les Cormiers ».
- Parcelle ZS 18 située 11 rue des Bourgeons - Le Chatellier
- Parcelles ZR 398 et ZR 399 situées au lieu-dit « Les Perrenelles ».
- Parcelle ZR 131 située au 22 Rue de Rennes - Le Chatellier